

Calendrier prévisionnel de l'année universitaire 2021/2022 pour les mentions MEEF « 2nd degré » et « Encadrement Educatif »

Version du 23 janvier 2022

1. Master 1

- Saisie des résultats de première évaluation du semestre 1 pour publication aux étudiants : **lundi 7 février, au plus tard**
- Saisie des résultats de seconde évaluation du semestre 1 pour publication aux étudiants : **lundi 30 mai, au plus tard**
- Saisie des résultats de première évaluation du semestre 2 pour publication aux étudiants : **mercredi 8 juin, au plus tard**
- Saisie des résultats de seconde évaluation pour publication aux étudiants : **mercredi 22 juin, au plus tard**
- Envoi des PV à l'INSPE : **vendredi premier juillet à 12h, au plus tard**
- Jury de diplôme : **mercredi 6 juillet**

2. Master 2

- Saisie des résultats de première évaluation du semestre 3 pour publication aux étudiants **lundi 7 février, au plus tard**
- Saisie des résultats de première évaluation du semestre 4 pour publication aux étudiants (sauf les notes de mémoire et de stage) : **vendredi 20 mai, au plus tard**
- Saisie des résultats de seconde évaluation pour publication aux étudiants plus notes de mémoire et de stage des fonctionnaires stagiaires : **vendredi 3 juin, au plus tard**
- Envoi à l'INSPE de PV provisoires ou relevés de notes faisant clairement apparaître la situation des fonctionnaires stagiaires: **vendredi 10 juin à 12h, au plus tard**
- Une commission se réunit **jeudi 16 juin** pour valider les avis concernant les fonctionnaires stagiaires et les transmettre au rectorat le 17 juin.
- Saisie des notes de mémoire et de stage des étudiants qui ne sont pas fonctionnaires-stagiaires : **vendredi 24 juin, au plus tard**
- Envoi des PV à l'INSPE : **vendredi premier juillet à 12h, au plus tard**
- Jury de diplôme (à adapter éventuellement en fonction des dates de publication des résultats aux concours) : **mercredi 6 juillet**

Mémoires pour les fonctionnaires stagiaires

- dépôt : **jeudi 19 mai au plus tard**
- soutenance : **jeudi 2 juin au plus tard**

Mémoires pour les étudiants qui ne sont pas fonctionnaires stagiaires

- dépôt : *date choisie par l'équipe pédagogique*
- soutenance : **vendredi 24 juin au plus tard**